ART. 38 N° II-1670

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

Nº II-1670

présenté par

Mme Bareigts, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Manin, M. Letchimy, M. Carvounas, M. Jérôme Lambert, Mme Biémouret, Mme Pau-Langevin, M. Bouillon et M. Pueyo

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	49 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	49 000 000
TOTAUX	49 000 000	49 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe socialiste vise à interpeller le Gouvernement sur la situation économique à La Réunion .

ART. 38 N° II-1670

Afin de permettre la recevabilité financière du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est donc proposé d'abonder l'action 01 du programme 138 à hauteur de 49 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et d'annuler en conséquence 49 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action 08 du programme 123.